BnF Gallica

Le Paraguai jésuitique, ou Description succincte des terres dont les jésuites espagnols se sont emparés dans l'Amérique [...]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

Bravet (ingénieur à la Martinique). Auteur du texte. Le Paraguai jésuitique, ou Description succincte des terres dont les jésuites espagnols se sont emparés dans l'Amérique méridionale ... extrait fidellement des Mémoires du sieur Bravet, ingénieur à la Martinique, que ces Pères firent généralissime de leurs troupes dans la guerre contre les Xaraïes, en 1718. 1768.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

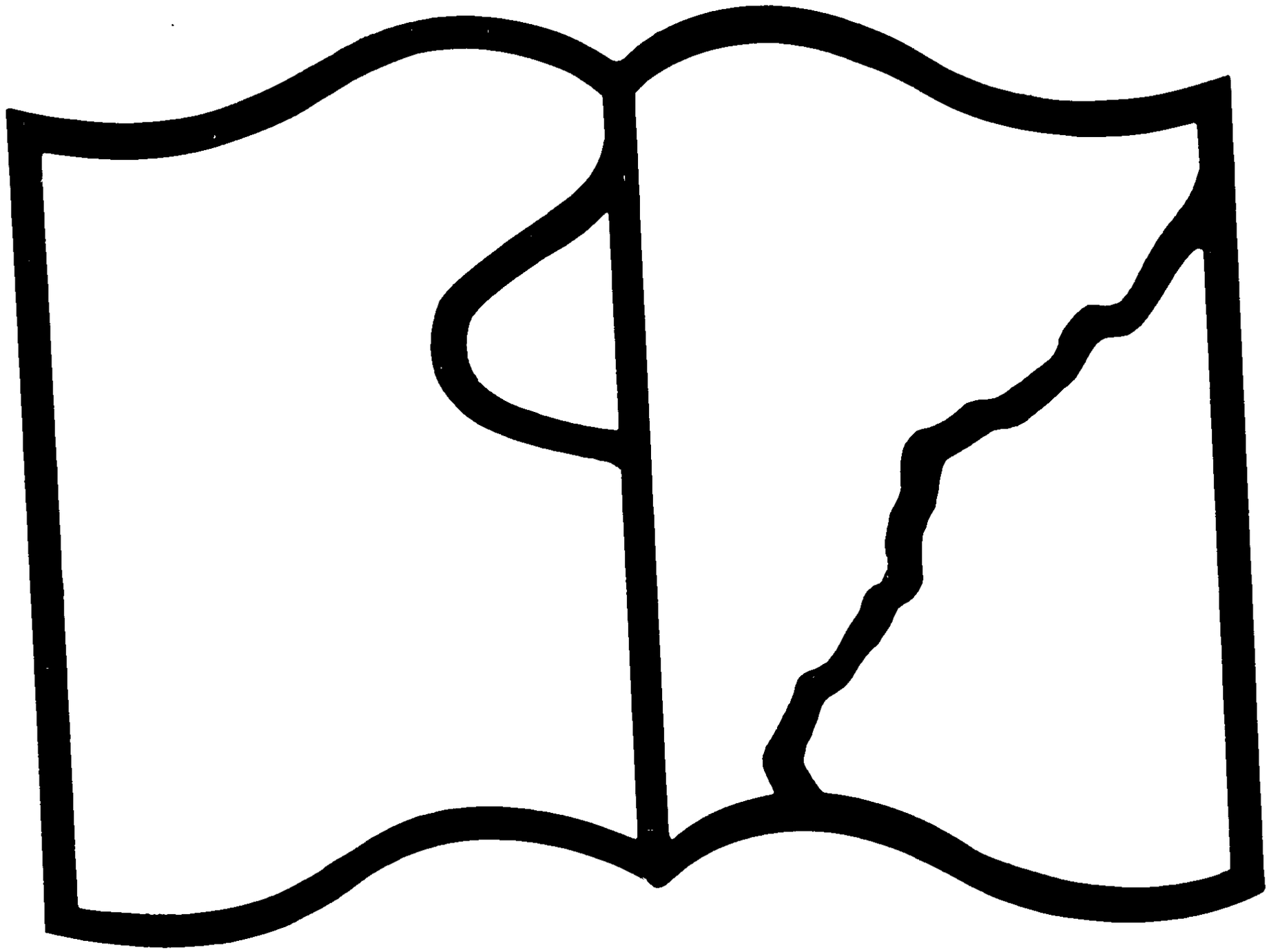

Texte détérioré — reliure défectueuse

NF Z 43-120-11

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

LE
PARAGUAI
JÉSUITIQUE;
OU

Description succincte des Terres dont les Jéſuites Eſpagnols ſe ſont emparés dans l'Amérique Méridionale, en y portant la Foi; les Productions naturelles du Pays, les Mœurs des Peuples qui l'habitent, & l'eſclavage honteux où ils ſe trouvent réduits ſous la domination deſpotique des Curés, &c.

Le tout extrait fidellement des Mémoires du Sieur Bravet, Ingénieur à la Martinique, que ces Peres firent Généraliſſime de leurs Troupes dans la guerre contre les Xaraïes en 1718.

A AMSTERDAM.

M. DCC. LXVIII.

Ol
752

AVERTISSEMENT.

Sur l'authenticité de cette Hiſtoire.

LA deſcription que l'on donne ici du Paraguai Jéſuitique, eſt moins une deſcription géographique, qu'un précis hiſtorique du Gouvernement & de la Diſcipline que les Jéſuites Eſpagnols exercent dans les Terres dont ils ſe ſont emparés dans l'Amérique Méridionale ; c'eſt-à-dire, dans cette grande Province appellée le *Parana*, au Sud du Paraguai propre & à l'Eſt de la Province de la Plata.

Ce morceau d'Hiſtoire, qui eſt très-ſuccinct, eſt d'autant plus digne de foi, qu'il a été extrait fidellement des Mémoires d'un

homme éclairé qui n'y avançoit rien qu'il ne l'eût vu de ſes propres yeux, & non ſur le rapport d'autrui ; d'un homme ſincere & ſans prévention, qui n'avoit aucun intérêt de trahir la vérité, & qui avoit au contraire tout à craindre d'en impoſer le moins du monde à l'un des plus grands Princes de l'Eúrope, à qui il adreſſoit ſes obſervations.

Il lui expoſoit dans le plus grand détail le véritable état où étoit ce Pays en 1718, tems auquel l'Auteur s'y voyoit établi par une aventure extraordinaire; car les Jéſuites ne ſouffrent pas qu'aucun Blanc, ſoit Eſpagnol ou autre, mette le pied dans ces Terres, ſans le punir ſévérement de ſon imprudence,

Le Sieur Bravet, Ingénieur à la Martinique, à qui l'aventure

eſt arrivée, raconte cet événement ſingulier dans ſa Lettre écrite en 1721 à Monſeigneur le Duc d'Orléans, Régent de France; il y inſinue qu'il ſeroit cependant aiſé de pénétrer dans ce Pays à main-armée, & de s'en emparer.

Mais alors SON ALTESSE ROYALE avoit apparemment d'autres objets à conſidérer, plus importans pour la France, qu'un projet de cette nature. Quoiqu'il en ſoit, le deſſein du Sieur Bravet n'eut point d'effet, & lui-même mourut quelque tems après.

Il avoit remis ſes Mémoires à un de ſes amis, qui dans la ſuite les communiqua à un Homme de Lettres. Celui-ci trouva le ſujet aſſez intéreſſant pour en faire un Extrait, c'étoit en 1747, & uniquement pour ſon utilité particu-

culiere, à cauſe du rapport qu'avoit cette matiere avec la Géographie & l'Hiſtoire qu'il profeſſoit.

Il étoit bien éloigné de penſer que ce qu'il n'écrivoit alors que pour lui, pût jamais voir le jour. Il n'auroit pas omis certains détails très-curieux concernant la politique des Jéſuites dans ce Pays-là, dans leurs différentes fonctions religieuſes, civiles & militaires, & dont il ne lui reſte plus que des idées confuſes dans la mémoire.

S'il avoit pu prévoir les événemens qui ſont arrivés depuis à cette Société redoutable, il auroit même tranſcrit les Mémoires en entier; & on en régaleroit aujourd'hui le Public; mais, ô perte irréparable! l'Homme de Lettres ne les avoit pas gardés plus de huit jours; & peu de tems après les

avoir remis, il apprend avec douleur que le poſſeſſeur de cet écrit précieux l'avoit ſottement mis en piéces. Ce pauvre eſprit *n'auroit pas voulu pour tout l'or du monde*, diſoit-il, *qu'on le trouvât à la mort ſaiſi d'un écrit tel que celui-là qui médiſoit des Jéſuites.*

Ainſi l'impéritie d'un vieillard imbécille auroit enlevé à la connoiſſance des hommes la relation entiere d'un fait auſſi mémorable que celui du deſpotiſme Jéſuitique au Paraguai, ſans l'attention qu'un lecteur judicieux avoit eue d'en faire un Extrait, à la vérité très-concis, mais fidele.

C'eſt ce morceau curieux d'Hiſtoire qu'on met au jour, & qu'on ſe flatte que le Public verra avec plaiſir, ſur-tout dans les circonſtances préſentes, où les Jéſuites viennent

d'être chaſſés de toutes les terres de la domination du Roi d'Eſpagne.

Au reſte, quelque ſuccinct que ſoit cet Ecrit, on y trouvera ſuffiſamment démontré par le fait, combien la Société des *Soi-Diſans* eſt poſſédée de l'eſprit de domination ; qu'il n'y a point de reſſorts qu'ils ne faſſent jouer, point de mouvemens qu'ils ne ſe donnent jour & nuit, pour tâcher d'arriver au pouvoir abſolu ; & qu'il n'y a point de travaux, de fatigues ni de peines de corps & d'eſprit qu'ils ne ſoient prêts de ſubir, pour ſe maintenir dans ce terme ultérieur de leur ambition, lorſqu'ils y ſont une fois parvenus.

HISTOIRE
SUCCINCTE

De la Domination des Jéſuites au Paraguai, & de la forme de leur Gouvernement.

MÉMOIRE préſenté à Monſeigneur LE DUC D'ORLÉANS, *Régent du Royaume de France, touchant la Domination des Jéſuites au Paraguai.*

MONSEIGNEUR,

» JEAN-FRANÇOIS BRAVET, Arpen-
» teur Royal à la Martinique, prend
» la liberté de préſenter à VOTRE

» ALTESSE ROYALE des Mémoires
» d'un Pays bien conſidérable & très-
» inconnu juſqu'à préſent, des plus
» beaux & des plus riches de l'Amé-
» rique méridionale, poſſédé par les
» Jéſuites, qui s'en ſont emparés & ren-
» dus les maîtres en y portant la Foi ;
» Pays où ils ne permettent à perſonne
» d'entrer, où j'ai été par accident, &
» d'où je ſuis ſorti par un effet de la
» Providence.

» Je m'étois embarqué pour la mer
» du Sud en 1717, où j'avois déja fait
» un voyage en 1713 ; le vaiſſeau où je
» m'étois embarqué relâcha aux Mal-
» donades, à l'embouchure de la Pla-
» ta, & y reſta environ deux mois à ſe
» rafraîchir.

» J'entrai dans les Terres, moi deu-
» xiéme, le 7 Décembre pour chaſſer.
» Nous nous égarâmes, & ne pûmes
» retourner. Je perdis le lendemain ce-
» lui qui étoit avec moi, ſans que je
» l'aie vu depuis ; & le même jour je

» fus rencontré par des Sauvages *Cha-*
» *ruas*, qui me traitèrent aſſez hu-
» mainement en apparence, mais qui
» avoient deſſein de me faire mourir,
» comme on me l'a fait entendre depuis
» au Paraguai Jéſuitique.

» Lorſqu'ils m'emmenoient, nous
» rencontrâmes une Compagnie de 66
» hommes de la Réduction de Saint
» Laurent, ennemis des *Charuas* qui
» m'avoient pris, qui ſe retirèrent &
» me laiſsèrent à ces Réduits. Ceux-ci
» étoient là pour la chaſſe que je fis avec
» eux.

» Pendant ce tems, ils donnèrent avis
» de ma priſe aux Jéſuites, & nous
» arrivâmes trois mois après à S. Louis,
» où je trouvai des P P. Jéſuites qui me
» reçurent avec beaucoup d'affection.
» Ils avoient fait mettre leurs Sauvages
» ſous les armes, Cavalerie & Infan-
» terie, qui me ſaluèrent de trois dé-
» charges, drapeaux déployés, au bruit
» des tambours & des trompettes, les

» cloches ſonnantes ; le ſurplus des ha-
» bitans étoit à genoux & tête nue.

» Ils me conduiſirent de cette ſorte à
» l'Egliſe, que je trouvai ſemée de fleurs
» d'orange. Ils me firent l'honneur à
» l'entrée, de me préſenter le goupil-
» lon, & de faire chanter le *Te Deum*
» en muſique. Je montai enſuite à che-
» val avec un Jéſuite de Saint Laurent
» qui m'y emmena, & où j'ai reſté près
» de 18 mois.

» Je poſſédois dès-lors aſſez bien la
» langue Eſpagnole ; j'avois auſſi com-
» mencé avec ces Sauvages à apprendre
» le Guairan, qui eſt le langage du
» Pays, & j'achevai de m'y perfection-
» ner ; enſorte qu'ayant du ſervice, &
» en ayant informé ces Pères, ils me
» prièrent d'exercer leurs Troupes,
» pour leur apprendre les évolutions
» militaires. Ils me donnèrent pour cela
» tout commandement ſur eux ; je les
» faiſois ſouvent aſſembler de pluſieurs
» Réductions, afin d'en faire de plus

» gros corps & de les mieux instruire.

» Comme j'avois du Dessein & quel-
» ques principes de Géographie, ils
» m'occupèrent encore à copier & à
» rectifier les plans qu'ils avoient faits
» de leurs Réductions, & à faire aussi
» quelques représentations pour les
» spectacles publics. J'avois de plus
» quelques connoissances des méchani-
» ques; ce que j'en exécutai me fit ad-
» mirer des Peuples, & assez estimer
» des Jésuites qui venoient de plusieurs
» endroits pour en voir les objets.

» Par-là j'avois trouvé le moyen de
» m'attirer leur bienveillance, & d'em-
» pêcher par ces petits services & par la
» conduite régulière que j'observois,
» qu'ils ne me traitassent comme ils
» avoient traité un Espagnol qui avoit
» eu l'imprudence de passer chez eux;
» ce dont je fus heureusement informé,
» & ce qui me faisoit tenir en garde sur
» toutes choses.

» Ces Pères enfin me crurent si utile

» auprès d'eux, qu'ils me proposèrent
» de faire venir quelques femmes Eſ-
» pagnoles pour me marier, & de
» m'établir Généraliſſime de leurs
» Troupes. Je devois même aller, à la
» tête de 5 ou 6000 hommes, faire la
» conquête des *Charuas*, Indiens braves
» qu'ils vouloient achever de réduire.

» Mais Dom Baldes, Gouverneur de
» Buénos-Aires, ayant eu avis qu'il y
» avoit un François parmi eux, leur fit
» ſçavoir qu'ils euſſent à me faire reti-
» rer, à me remettre entre ſes mains,
» ou à permettre l'entrée de leur Pays
» aux Eſpagnols; ſinon, qu'il s'en plain-
» droit au Roi. Cela obligea ces Pères
» à me conduire à Buénos-Aires, en me
» comblant d'honnêtetés & de bien-
» faits, & en me recommandant ſur-
» tout le ſecret avec toutes ſortes
» d'inſtances.

» Je m'apperçus néanmoins que,
» lorſqu'ils me remirent au Gouverneur
» & que je fus paſſé de ſon côté, ils ſe

» repentoient de m'avoir laiſſé ſortir de
» leurs Terres, & de ne m'y avoir pas
» fait faire d'auſſi pompeuſes funé-
» railles, qu'avoit été mon entrée à
» Saint Louis.

» Pendant le tems que je reſtai à Bué-
» nos-Aires, j'appris que les Troupes
» que j'avois laiſſées prêtes à partir pour
» la conquête des *Charuas*, y avoient
» été conduites par le Père Diéga de
» Haſo, qui tua ou enleva près de 5000
» ames.

» Etant prêt à m'embarquer pour
» France ſur l'*Atlas*, commandé par
» M. le Roux, je me mis dans une Sé-
» maque pour aller à bord avec tous
» mes effets; mais nous tournâmes (ou
» revirâmes.) Je perdis tout, & je fus
» obligé de retourner à Buénos-Aires.
» Je m'y embarquai quelque tems après
» ſur l'*Oriflâme*, commandé par M.
» Charbon Saint Léger, qui fit voile
» à la Martinique, où j'ai reſté.

» Je connois aſſez particuliérement

» le Pays & les forces des Eſpagnols
» de ces lieux-là, les endroits de deſ-
» cente & d'entrée chez eux ; ainſi que
» les paſſages dans les Réductions,
» dont je pourrois donner des éclair-
» ciſſemens, &c.

» Je ſuis avec un très-profond reſ-
» pect,

MONSEIGNEUR,

DE VOTRE ALTESSE ROYALE,

Le très-humble & très-obéiſſant
ſerviteur, BRAVET.

CHAPITRE I.

Deſcription du Paraguai Jéſuitique.

§. I.

Situation & étendue de ce Pays.

LE Paraguai Jéſuitique comprend le *Parana*, qui eſt une grande Province au Sud du Paraguai propre & à l'Eſt de la Province de la Plata. Cette contrée s'étend, dans l'Amérique méridionale, ſous le 4^e^ climat auſtral, depuis le Tropique du Capricorne, ou le 23^e^ degré de latitude ſud, juſqu'aux 28 & 29^e^ degrés.

C'eſt dans cette étendue qu'on trouve les Terres poſſédées par les Jéſuites, dont la principale partie eſt ſituée entre les rivières de Paranaguazu & d'Uraguai, & dont les Habitans ſont appellés les *Paranaguians*. Ces poſſeſſions des Jéſuites ont environ 100 lieues de largeur ſur 150 de longueur.

Ces Terres ſont appellées Réduc-

tions, parce que les Jéſuites Eſpagnols en portant la foi parmi les Peuples qui en étoient les habitans naturels, les ont réduits ſous leur puiſſance abſolue. Auſſi ont-ils appellé *Tapos* toutes les différentes Nations qu'ils ont miſes ſous leur domination. Ce nom ſignifie *Réduit* en langue Guairane, qui eſt celle du pays.

§. II.

Réduction & diviſion de ce Pays.

Les Réductions commencèrent vers l'an 1610, tems auquel les Miſſionnaires entrèrent dans ces Terres. Ils y trouvèrent quelques Eccléſiaſtiques qui les avoient précédés; mais ils eurent bien-tôt occaſion de les en faire chaſſer par les Peuples mêmes, & d'y reſter ſeuls ſans témoins ni concurrens.

Ils voulurent d'abord s'établir chez les *Charuas* ou *Charaïes*, que les Eſpagnols écrivent *Xarayes*. C'étoient des Peuples féroces & braves. Les Jéſuites en ayant ſçu gagner pluſieurs, s'en ſer-

virent adroitement pour conquérir leurs premières possessions. Ils en formèrent leur première ville de Réduction qu'ils établirent sur les bords du Paranaguazu, sous le nom de la *Conception*.

La seconde Réduction fut placée proche l'Uraguai, & ils l'appellèrent San-Ignaguazu, ou le Grand *Saint Ignace*.

La troisieme, située à près de 25 lieues des deux autres, fut appellée *los Apostolos*.

La quatrieme, à près de 10 lieues de los Apostolos, reçut le nom de *Saint Michel*.

La cinquieme, à environ 7 lieues de Saint Michel, fut appellée *S. Laurent*.

La sixieme enfin, à environ la même distance de S. Laurent, fut appellée *S. Louis*.

Toutes ces Réductions, qui sont autant de villes, se suivent en tirant à l'Est vers la Mer du Nord, du côté de Rio Grande. Elles étoient au nombre de 32 en l'année 1718. La plus grande & la plus riche de ces villes est S. Ignace qui

peut être comparée à la Rochelle. Il n'y en avoit pas encore une de murée au commencement de cette même année 1718; mais les Jéſuites avoient projetté de faire fermer de murs S. Ignace & S. Louis.

§. III.

Dénombrement du Peuple réduit.

Tous les Peuples réduits demeurent dans ces villes : il y en a très-peu à la campagne. On compte dans les principales villes juſqu'à 8000 ames, & dans les moindres environ 3000.

Toutes ces Réductions peuvent contenir 112000 ames, tant hommes, que femmes & enfans, ſuivant la déclaration des principaux Officiers de ces Réductions; & dans ce nombre, il y a près de 20000 combattans.

Les Jéſuites néanmoins ne comptoient que 8 ou 10000 tant hommes que femmes, & 4 à 5000 combattans ſeulement.

§. IV.

Maiſons, Presbytères & Egliſes.

Les Maiſons y ſont par-tout de pierre de taille & de bonne maçonnerie. Elles ſont toutes uniformes, d'un étage ſeulement, & toutes couvertes de tuiles. Les rues en ſont droites & larges.

Les Preſbytères, ou Maiſons des Jéſuites, ſont dans chaque Réduction autant de petits Palais magnifiquement bâtis. Il y a dans chacun 12 ou 15 appartemens entourés de groſſes colonnes de marbre & d'une très-belle & bonne pierre ſemblable au marbre, qui ſe trouve ſur les lieux.

Ces colonnes, qui ſont groſſes & d'une très grande hauteur, ſoutiennent des balcons couverts, & forment des galeries ainſi que le Cloître. Il y a une grande cour devant ce Palais, & ſur le derrière, des jardins conſidérables.

Dans les côtés ſont des bâtimens pour différentes Manufactures, pour les cuiſines & pour le logement des Domeſ-

tiques. Tout cela eſt entouré d'un mur très-épais, d'une bonne conſtruction, & de plus de 20 pieds de hauteur. C'eſt devant cette façade & celle de l'Egliſe qu'eſt la Place d'Armes d'une fort grande étendue.

Les Egliſes y ſont grandes & riches tant en dorures qu'en ornemens. Chacune a ſon clocher ſur le devant ou à côté de la maiſon presbytérale, dans lequel ſont 4 à 5 cloches, & même juſqu'à 7, dont les plus groſſes peuvent avoir 4 à 5 pieds de diametre, & 12 à 15 pieds de tour.

Il y a auſſi dans chaque Egliſe deux buffets d'orgues aſſez conſidérables, propres & riches, ſoutenus par des colonnes & des termes très-bien travaillés; un chœur de muſique compoſé d'un nombre conſidérable de voix, d'un ſerpent, d'un cornet à bouquin, de hautbois, de violons, de baſſes de viole & de harpes.

CHAPITRE II.

Productions naturelles du Paraguai Jéſuitique.

§. I.

Température de l'air & nature du Sol.

LE Paraguai Jéſuitique eſt un pays plat & très-beau qui eſt arroſé de pluſieurs rivières, dont deux ſont navigables, le Paranaguazu & l'Uraguai, l'une deſquelles pourroit ſe communiquer à Rio-Grande, dont elle n'eſt qu'à 18 ou 20 lieues. Les Jéſuites formèrent ce projet dès leur premier établiſſement ; ils doivent préſentement (en 1721) l'avoir commencé.

On diſtingue en ce climat quatre ſaiſons comme dans les climats de l'Europe, mais dans des tems différens. L'hyver commence au mois d'Août, & dure environ trois mois ; il eſt très-doux & très-ſupportable ; il n'y gèle que pen-

dant un mois, & il n'y neige & pleut que rarement. Le printems & l'automne y ſont charmans.

Tout ce pays n'eſt compoſé, dans la plus grande partie, que de prairies naturelles. Il y a peu de bois, ſi ce n'eſt quelques petites forêts éloignées les unes des autres d'environ 8 à 10 lieues. Il y a même des endroits, en approchant de la mer du Nord, qui n'ont aucun arbre dans l'étendue de 20 ou 30 lieues.

Il n'y a dans cette vaſte contrée qu'une grande & principale forêt vers le commencement du Paranaguazu, ou dans la Province de *Guaira*. C'eſt dans cette forêt que ſe prennent tous les bois pour les groſſes charpentes & pour la navigation. Les autres forêts ne ſont, pour ainſi dire, que des bois taillis.

§. II.

Récolte des fruits du Pays.

Tous les fruits d'Amérique & d'Europe y viennent en perfection & en abondance. Les Jéſuites y font ſemer du bled

bled pour eux ſeulement, & du plus beau froment. Il y vient auſſi des cotons, des cannes à ſucre, du millet, du tabac, & ſur-tout des arbres appellés *Kamini*, dont la feuille nommée *Gierbe*, à peu près ſemblable à celle du laurier, fait le principal objet de la récolte du Pays. On en voit une quantité conſidérable de vergers, chacun d'une lieue ou deux en quarré.

Cette *Gierbe* eſt une eſpéce de thé, qu'ils diſent avoir été découverte par le grand S. Ignace. Elle eſt d'un grand uſage chez tous les Eſpagnols de ces contrées, particuliérement du côté de la Mer du Sud, où il s'en conſomme une quantité prodigieuſe. Ce n'eſt que dans les Réductions que s'en fait la récolte.

Les Jéſuites la font porter par eau dans le Paraguai Eſpagnol, dans le Tucuman & à Buénos-Aires, d'où elle ſe diſtribue enſuite par-tout. Elle ſe vend ſur le pied de 100 piaſtres le quintal; & il s'en fait un débit prodigieux & inconcevable.

Les Jéſuites font auſſi des ſucres *moſcovades*, mais en médiocre quantité, ſeulement pour leur uſage, & pour quelques diſtributions qu'ils en font à Buénos-Aires & dans le Paraguai Eſpagnol.

Ils pourroient faire du vin s'ils le jugeoient à propos, parce que la vigne y vient très-bien; le raiſin en eſt d'une beauté & d'un goût exquis; mais ces Pères, en fins politiques, aiment mieux faire venir leur proviſion du Pérou, que de planter des vignobles chez eux, de crainte que cette plante ne fût dans la ſuite comme l'arbre de ſcience, qui découvriroit à ces Peuples leur honteux eſclavage.

§. III.

Volatiles & Quadrupedes.

On éleve dans les ménageries quantité de toutes ſortes de volailles; mais toute cette volaille ne ſert qu'aux Jéſuites & aux malades; il n'eſt permis à

qui que ce ſoit des Réduits d'en manger, ſous peine d'un châtiment rigoureux. Le pigeon y eſt très-délicat.

Il y a quantité de perdrix, de tourterelles, de bécaſſes, de bécaſſines, d'ortolans, de cerceles, de canards & d'oyes ſauvages. En outre, ils élevent des troupeaux conſidérables de moutons & de chèvres, & quelques cochons.

Le Pays eſt d'ailleurs rempli de cerfs, de ſangliers & d'autruches. Il y a auſſi quantité de tigres d'une grande beauté & d'une prodigieuſe groſſeur; des lions blancs, mais petits; des renards & beaucoup de chiens ſauvages.

Dans les vaſtes pâturages & prairies naturelles qui ſont vers la mer du Nord, entre la rivière de la Plata & les Poliſtes Portugais, il y a un nombre infini de bêtes chevalines & à cornes. C'eſt-là que les Jéſuites envoyent chercher les chevaux à l'uſage des Réductions, & les beſtiaux néceſſaires à la nourriture de leurs Réduits.

§. IV.

Chasse annuelle aux bêtes chevalines & à cornes.

Tous les ans les Jésuites font faire, en Décembre, Janvier & Février, une grande Chasse générale, où chaque Réduction envoie une Compagnie plus ou moins forte, à proportion du plus ou du moins de personnes que chacune contient; ces Chasses s'appellent *Vagiares*, en langage *Guairan*.

Quand la Chasse est faite, chaque homme est obligé d'amener 1000 bêtes à sa Réduction: cela ne manque point; ensorte qu'une Compagnie de 30 hommes amene 30000 bêtes, & ainsi des autres. Cela passe toute croyance, dit-on, mais c'est un fait.

Ces bestiaux sont conduits en troupeaux par les Réduits près de 200 lieues au travers de ces vastes campagnes, sans qu'il s'en écarte aucun. Quand ils sont arrivés aux Réductions, on met les ani-

maux à cornes dans de grands parcs qui ſont nommés *Mataderos*, & qui ont 4 à 5 lieues de contour. Ces parcs ſont fermés de pieux dans les endroits plus ouverts ; le ſurplus eſt gardé par des Réduits.

C'eſt là qu'ils vont prendre chaque ſemaine la quantité de viande dont ils ont beſoin pour leur conſommation qui eſt conſidérable, parce que chaque Réduit n'ayant que de la chair pour tout aliment, en mange beaucoup, & juſqu'à 6 ou 7 liv. par jour : elle eſt très-ſucculente & fort délicate.

Les chevaux & les mulets ſont auſſi en très-grande quantité dans ces Réductions ; car chaque Réduit a ſon cheval ; il va rarement à pied. Ces bêtes chevalines ont pour tout harnois un cuir en double, appellé *Vacapigini*, & un bridon.

CHAPITRE III.

Mœurs des Réduits du Paraguai.

§. I.

Langue & caractère de ce Peuple.

LA langue Guairane eſt la langue générale de tout le Paraguai, & conſéquemment celle du Paraguai Jéſuitique. Il eſt vrai qu'il y a pluſieurs langues particulières, mais qui ne s'entendent que dans des cantons particuliers ; au lieu que le Guairan eſt entendu dans toute cette vaſte contrée de l'Amérique Méridionale.

Il y a, dans les Réductions, des Jéſuites pour enſeigner la langue Guairane. C'eſt en Guairan qu'ils prêchent : c'eſt auſſi en Guairan qu'ils inſtruiſent toute la jeuneſſe dans les écoles de lecture & d'écriture.

Les Peuples Réduits ſont, en général,

de taille médiocre & commune, mais ils ſont forts & robuſtes, adroits, agiles, leſtes & bons cavaliers. Ils ont le teint olivâtre, les cheveux noirs & longs naturellement; mais les Jéſuites les leur font couper à la hauteur des oreilles, ſans leur permettre de les laiſſer croître davantage, pour les diſtinguer des autres Peuples voiſins, qui n'étant pas Réduits, portent tous leurs cheveux entiers.

Ces Peuples ont beaucoup de conception, apprennent facilement, s'appliquent extrémement à ce qu'on leur montre, & ne ſont nullement diſſipés. Ils ſont humbles & ſoumis à tout ce qui leur eſt preſcrit; enſorte qu'ils ſe rendent en peu de tems très-capables & experts dant tout ce qu'on ſouhaite d'eux & qu'on veut qu'ils ſachent.

Ils ſe marient très-jeunes, la plupart dès 14 ou 15 ans, & le plus tard à 17 ou 18 ans. Ils ſont d'aſſez bonnes mœurs, très-réguliers ſur-tout dans leurs devoirs de religion.

Ceux des Villes entendent tous les jours la meſſe qui ſe dit aſſez matin pour ne pas interrompre leurs travaux qui ſont tous au profit des Jéſuites. La plus grande partie font leurs dévotions tous les mois. Ils ſont très-aſſidus à tout le ſervice des Fêtes & Dimanches, à quoi ils n'oſeroient manquer.

§. II.

Habillement des Réduits.

Les vêtemens de ce Peuple ſont tous de coton, propres & bien travaillés. Ceux des hommes dans les jours ordinaires ſont, une chemiſe, un caleçon & un *Vuichoura* qui eſt une ſorte de tapis fendu au milieu comme une Dalmatique.

Quelques-uns portent un bufle en forme de gillet, fait de peau de cerf paſſée. Ils ont auſſi un bonet d'étoffe, ſemblable à ceux que nos Rouliers portent en hyver. Ils vont ordinairement les jambes & les pieds nuds, excepté

les jours d'exercice ou de revue & de danſe, qu'ils ont des ſouliers & des bas brochés de coton.

Les femmes portent une chemiſe, & par deſſus une eſpece de grande jupe auſſi de coton blanc en forme de ſoutane; elle ſe met par deſſus les épaules, où elle eſt pliſſée avec un colet; & elle va juſqu'aux pieds, ayant des fentes aux côtés pour paſſer les bras. C'eſt là le ſeul vêtement des femmes ordinaires.

Les femmes de quelque diſtinction portent par deſſus cela une jupe d'étoffe de laine ouvrée de différentes couleurs, qu'elles mettent à l'Egyptienne; mais elles vont toutes, en tout tems, têtes, jambes & pieds nuds, les cheveux épars, lavés, nets & bien peignés.

§. III.

Diſcipline & Exercices militaires.

Tous les Réduits ſont enrégimentés & diſciplinés militairement. Leurs Officiers, Colonels, Lieutenans-Co-

lonels, Capitaines & autres, ſont pris ordinairement dans la même Réduction. Ils ſont diſciplinés par quelque Jéſuite qui a du ſervice.

Ils font réguliérement l'exercice tous les Dimanches, tant à pied qu'à cheval; car il y a Cavalerie & Infanterie; alors les Cavaliers ont des ſelles & des piſtolets. Ils font leurs évolutions & leurs mouvemens aſſez réguliérement.

Ils s'exercent ces jours-là aux différentes armes qui ſont en uſage chez eux; ces armes ſont le mouſquet & le fuſil, la lance & la fléche. Ils ſe ſervent paſſablement du mouſquet, dont ils appuient la croſſe contre la poitrine; mais ils tirent très-bien du fuſil.

Ils ſe ſervent auſſi d'une eſpéce de fronde qu'ils appellent *Hande*. C'eſt une pierre arondie, groſſe comme une balle de jeu de paume, percée au milieu pour y paſſer une corde à boyau longue d'environ une braſſe; ils lancent cette pierre avec une adreſſe ſurprenante.

Lorſqu'ils font l'exercice ou leur revue, ils ont tous des ſabres, des baudriers & des habits uniformes, le juſte-au-corps & les caleçons à la françoiſe, des bonets à la dragone ornés de plumes d'autruche, avec un nom de Jeſus ſur le devant & une tête de mort derriere. Ces vêtemens ſont de différentes couleurs, ſuivant les Régimens, & d'un gros coton; les baudriers ſont auſſi de coton.

Toutes les armes, juſqu'aux fléches & les munitions de guerre, ſont dans un Arcenal que renferme le College ou la Maiſon Presbytérale, & ne ſe donnent que les jours de revue ou d'exercice: on doit les rapporter incontinent après.

CHAPITRE IV.

Police & Juſtice.

§. I.

Marques diſtinctives des divers Offices.

Chaque Réduction a ſon Etat-Major, où il y a un Gouverneur & un Lieutenant de Roi. Ces deux premiers Officiers ſont les ſeuls qui aient la permiſſion d'avoir chacun un fuſil pour la chaſſe. Les autres Officiers militaires peuvent avoir quelques fléches, ſi le Jéſuite Chef de la Réduction le trouve bon.

Outre le Gouverneur, le Lieutenant de Roi & les Officiers du Régiment, il y a dans chaque Réduction des Caciques, appellés *Anaguazu*, qui ſont les Nobles du Pays. Chacun de ces Caciques a le ſoin & la conduite d'une rue ou d'un quartier. Il rend compte régulièrement tous les Dimanches & Fêtes de tout ce qui s'y eſt paſſé.

Chaque Officier a ſa marque de diſtinction. Le Gouverneur a un jonc de 4 pieds de hauteur à poignée d'or. Le Lieutenant de Roi a une ſemblable canne à poignée d'argent. Les Majors des Régimens ont des cannes à longues poignées d'argent de 6 à 8 pouces.

Les Alcades, qui ſont des eſpéces de Juges civils, portent une baguette d'ébène ou de baleine, groſſe comme le petit doigt, & de 8 à 9 pieds de long. Les Caciques ont auſſi une ſemblable baguette, mais qui n'eſt que de la longueur d'un jonc ordinaire, avec une petite tête d'argent au bout.

§. II.

Eſclavage honteux des Réduits.

Le Gouverneur, les autres Officiers & les Caciques rendent tous compte de leur propre conduite & de leurs Charges au Chef de la Réduction. C'eſt un Jéſuite Curé, qui gouverne avec une autorité abſolue, qui rend juſtice ſouverainement & la fait faire devant lui, &

à qui rien n'échappe de tout ce qui ſe paſſe dans ſon domaine.

Ces Peuples, libres en apparence, ſont ſous le gouvernement deſpotique des Jéſuites, dans le plus dur & le plus honteux eſclavage qu'il y ait ſur la terre. Ils n'ont rien à eux; ils ne peuvent diſpoſer d'aucun des fruits qu'ils recueillent dans les terreins qu'il leur eſt permis de cultiver; il ne leur eſt pas même permis de prendre un œuf des poules qu'ils élévent dans leurs ménageries.

Il faut qu'ils rendent un compte exact de tout au Jéſuite qui leur fait donner leur ration tous les jours. Chaque chef de famille s'adreſſe pour cela à un Majordome qui eſt chargé de ces diſtributions, & qui ſçait par le moyen du Jéſuite ce qu'il doit faire donner à chaque maiſon pour la ſubſiſtance & pour l'habillement.

§. III.

Récompenſes & punitions.

Les Réduits n'ont tous, pour toute nourriture, que de la viande & de l'eau;

mais ſi le Jéſuite eſt ſatisfait de leur conduite, il leur fait donner une meſure de feuilles de *Gierbe*, qu'ils mettent ordinairement tremper dans leur eau, & dont ils font une ſorte de thé.

Enfin, pour récompenſe de leurs actions & de leur bonne conduite, ils n'ont en tout qu'une moyenne poignée de feuilles de tabac par ſemaine.

Mais s'ils ont commis quelque irrégularité, ils ſont non-ſeulement privés de ces récompenſes, toutes minces & chétives qu'elles ſont, mais encore châtiés très-rigoureuſement, à proportion de la faute.

Alors, quatre hommes les tenant ventre à terre & le caleçon bas, on les frappe d'autant de coups de nerfs de bœuf, que le juge à propos, le Jéſuite qui fait faire cette exécution en ſa préſence, ſans exception ni diſtinction de perſonne, Caciques, Officiers & Gouverneurs; & même pour la moindre déſobéiſſance, pour le moindre ſigne de mauvaiſe volonté.

Il y a plus, c'eſt qu'en ſortant de ce châtiment, & ſouvent tout couverts de leur ſang, ces pauvres Patiens ſont encore obligés de s'aller jetter aux pieds du Jéſuite, pour lui demander pardon & la permiſſion de baiſer ſa manche.

Les hommes ſont ainſi fouettés en dedans de la Maiſon Presbytérale, & les femmes publiquement ſous le Portique & à dos nud.

Dans ces Réductions, on ne fait mourir perſonne en public; mais ceux qui ſe ſont abſentés, qui ont paſſé chez les Peuples voiſins & qui ſont repris, ceux qui ſont ſoupçonnés de quelque rébellion, &c. ſont enfermés dans des priſons ou cachots, d'où ils ne ſortent jamais. Tous les autres crimes ſont punis par les châtimens, dont on a parlé plus haut.

CHAPITRE V.

Arts & Manufactures.

§. I.

Les Occupations diverſes des Réduits.

TOus les Jéſuites de ces Réductions ont une teinture de tous les Arts. Auſſi ſont-ce les Jéſuites eux-mêmes qui ont montré à ces Peuples tous les Arts & Métiers qu'ils exercent ; l'Architecture, la Sculpture, la Peinture, la Dorure, la Gravure, l'Orfévrerie, la Charpenterie, la Menuiſerie, la Serurrerie, la fabrique & fonte des cloches & l'Armurerie.

Leurs armes ſont très-bien travaillées ; & leurs étoffes de coton & de laine, dont ils ont des Fabriques conſidérables, ſont parfaitement fabriquées. Ils ont auſſi des ſalpétrières & font de la poudre à canon ; & l'on voit, dans les Maiſons Presbytérales, de très-habiles batteurs d'or & d'argent.

Il y a encore, dans chaque Réduction, des Maîtres de musique & Facteurs de toutes sortes d'instrumens, qui ont à leur tête le plus entendu d'entr'eux dans la composition des airs & dans la construction de toutes sortes d'instrumens de musique. C'est le Curé qui le choisit & l'établit Chef de musique & d'instrumens : enfin il y a bien peu de métiers & de professions que ces Peuples n'exercent, & où ils n'aient été instruits par les Jésuites.

Plusieurs de ces Réduits ont encore appris d'eux la Médecine & la Chirurgie, & s'y sont quelquefois rendus très-habiles & très-entendus. Les Jésuites en choisissent pour rester auprès de leurs personnes en qualité de leurs Médecins & Chirurgiens ; les autres se dispersent dans les villes pour le soulagement des Peuples.

Ces Médecins & Chirurgiens sont appellés *Crusagiara* ; parce que, pour marque de distinction, ils portent un bâton noir de leur hauteur & de la gros-

ſeur du doigt, avec une croix au bout.

Cependant tous ces Docteurs, ces Maîtres d'arts ſi ſçavans & ſi capables, ſe trouvent tous les jours expoſés à la fé-rule & au châtiment comme le dernier des hommes. Ils n'ont pas plus de privilège ni de liberté, ſinon l'autorité qu'ils exercent ſur leurs ſubordonnés, dans ce qui dépend des devoirs de leur état.

§. II.

Mines d'or & d'argent.

Il y a dans ces Terres pluſieurs mines d'or & d'argent; mais les Jéſuites les cachent avec beaucoup de ſoin: auſſi ces Pères n'y employent-ils à travailler que des gens de confiance, à qui le ſecret ſur ce point eſt extrêmement recommandé.

C'eſt de cet or & de cet argent qu'ils rendent ſi riches leurs Egliſes & leurs Maiſons Presbytérales; & c'eſt à ces matières précieuſes qu'ils occupent les Orfévres & les Batteurs d'or qu'ils ont dans

les Manufactures de leurs Maiſons ou Collèges.

De-là proviennent tous ces lingots qu'ils envoyent à Buénos-Aires & qui paſſent en Eſpagne. Le grand commerce qu'ils en font & qui eſt beaucoup plus conſidérable qu'on ne ſçauroit ſe le perſuader, eſt ce qui occupe le plus & fait le principal ſoin des Jéſuites.

Il n'eſt pas néceſſaire d'avertir qu'on ne convertit point de ces matières précieuſes en monnoie pour l'uſage de ces Peuples : on penſe bien que la monnoie, ce ſigne univerſel de la valeur de tout ce qui peut ſervir aux commodités & agrémens de la vie, en quoi conſiſtent les richeſſes, doit être inconnue à des eſclaves qui n'ont que la ſubſiſtance & l'habillement qu'on leur donne, ſans qu'ils puiſſent rien acquérir ni poſſéder en propre.

On pourroit croire qu'il y a auſſi dans ces Terres des mines de cuivre, à en juger par la quantité de ce métal qu'on y voit; mais il eſt certain qu'il y a des

mines d'un très-bon fer qu'ils ſçavent très-bien travailler.

§. III.

Commerce des Jéſuites du Paraguai.

Le commerce que les Jéſuites du Paraguai peuvent faire, doit être, comme on le voit, des plus conſidérables, puiſqu'ils ſont ſeuls, dans les Réductions, propriétaires des biens de la nature & des produits de l'art & de l'induſtrie des habitans.

Celui de la *Gierbe*, ou feuilles de *Kamini*, dont on a ci-devant parlé, (ch. 2. §. 2.) eſt pour les Pères de ces contrées d'un revenu d'autant plus énorme, que c'eſt à l'occaſion de ce commerce qu'ils ont trouvé le moyen de faire paſſer à la ſourdine leur or & leur argent en Europe, par l'adreſſe qu'ils ont d'en mettre les lingots dans les balots de *Gierbe*, qui ſont toujours conduits à Buénos-Aires par des Jéſuites dans leurs barques.

C'eſt ſur ces petits bâtimens qu'ils

nomment *Balſes*, que les Jéſuites deſcendent leurs diverſes marchandiſes par les rivières de Paranaguazu & d'Uraguai juſqu'à Buénos-Aires.

Tous leurs balots ſont marqués au nom de Jéſus, qui eſt tellement en vénération dans cette partie du nouveau monde, que non-ſeulement les Réduits, mais tous les Eſpagnols ne le regardent qu'en baiſſant la vue, par reſpect pour la Société autant que pour la Religion.

§. IV

Sujettion des Jéſuites au Tribut & à la Corvée.

Les Jéſuites du Paraguai payent cependant tribut au Roi d'Eſpagne; ſçavoir, 5 piaſtres par tête des Réduits, qui ſont parvenus au-deſſus d'un certain âge.

Mais il eſt bon d'obſerver que ce ſont les Jéſuites eux-mêmes qui font le dénombrement de leur Capitation; & que, ſoit qu'ils ne calculent pas bien, ſoit qu'ils aient des raiſons pour ne pas tout accuſer, il eſt certain qu'ils en

diminuent plus de 100000 dansleurs déclarations. *Voyez* ch. 1. §. 3. p. 11.

Ces Pères ſont encore obligés de donner de tems en tems de leurs Réduits pour les fortifications & autres travaux publics à Buénos-Aires ; mais ils n'en fourniſſent que ſur le pied de leurs déclarations.

De plus, ils ont la politique de n'envoyer ces travailleurs que ſous l'eſcorte d'un Jéſuite qui ne les abandonne pas, qui va avec eux aux travaux, qui les ramene aux heures du repas dans le Collège, & qui eſt relevé ſucceſſivement par d'autres Jéſuites.

Ces Réduits ont toujours quelqu'un de ces Pères parmi eux durant le travail, de crainte qu'ils ne parlent ou n'aient communication avec quelque autre homme. On craint qu'en converſant ils ne découvrent quelque choſe de la myſtérieuſe adminiſtration du Paraguai, ou qu'il ne leur prenne envie d'apprendre & n'apprennent en effet la langue Eſpagnole.

C'eſt un rafinement de politique aſſez ſingulier, que les Jéſuites ne veuillent pas que leurs Réduits apprennent l'Eſpagnol : dans l'appréhenſion que l'étude de cette langue ne donnât lieu à des ouvertures d'eſprit qui pourroient les déſabuſer.

CHAPITRE VI.

Pouvoir deſpotique des Jéſuites.

§. I.

Jéſuites Curés deſpotes, leur conduite régulière.

IL n'y a dans chaque Réduction qu'un ſeul Jéſuite revêtu du ſouverain pouvoir. C'eſt le Curé qui commande abſolument, & à qui les Réduits obéiſſent avec une ſoumiſſion aveugle en toutes choſes.

On compte environ 40 Jéſuites qui ont le gouvernement & la diſcipline de tous les Peuples Réduits dans cette vaſte contrée ;

contrée ; tous les autres Jéſuites n'y ſont que comme des Coadjuteurs ou Vicaires, ou comme Profeſſeurs ou Maîtres enſeignans, Inſpecteurs, &c. qui n'ont qu'une autorité partiale & précaire.

Les Chefs abſolus ont au-deſſus d'eux, pour la préſéance, un Provincial qu'ils appellent *Paĭaguazu* en langue Guairane, & qui demeure à la Conception comme la plus ancienne Maiſon de ces Réductions.

Ce Provincial n'a que deux ou trois Jéſuites avec lui, & n'eſt que le premier parmi ſes égaux ; chaque Curé eſt un Deſpote qui conſerve ſon autorité ſans partage.

Chacun de ces Chefs viſite, autant qu'il eſt poſſible, tout ce qui ſe fait à la campagne, quoiqu'il y ait, comme on l'a dit, des Officiers prépoſés pour lui en rendre compte. Pour cet effet, il monte toutes les ſemaines à cheval, accompagné de 40 ou 50 Cavaliers, enſorte qu'il a une parfaite connoiſſance de toutes choſes.

Ces Deſpotes ſont, comme tous les autres Jéſuites, d'une conduite très-régulière & d'un exemple édifiant. Leur prudence conſommée paroît dans toutes leurs actions, ſans qu'il s'en trouve une ſeule qui puiſſe être juſtement cenſurée, du moins dans l'apparence. Ils ne ſe dérangent jamais dans leurs mœurs & dans leurs devoirs.

§. II.

Cauſes de la ſoumiſſion extrême des Réduits.

L'aſſiduité conſtante des Curés à leurs fonctions & à la conduite de leurs Peuples les fait regarder par ceux-ci, non-ſeulement comme leurs Rois, mais encore comme des Dieux ſur terre.

Auſſi ces Réduits leur obéiſſent-ils aveuglement en tout ce qu'ils leur demandent; ils ſatisfont à toutes leurs volontés avec un zèle & une ſoumiſſion qui paſſe l'imagination. Il n'y a pas un Réduit qui ne ſacrifiât volontiers ſa vie, s'il ſçavoit obliger par-là ſon Curé.

Tel eſt l'effet du Gouvernement deſpotique & de l'empire abſolu qu'ils ont pris ſur les eſprits, & qu'ils ſçavent entretenir par la Religion, en joignant comme les Romains anciens la Prêtriſe à la Souveraineté.

L'attention continuelle à ne ſe relâcher en rien dans l'exercice rigide d'un pouvoir ſans bornes, eſt le principal moyen qu'ils employent pour conſervet & même augmenter leur autorité. Ils n'appréhendent point, qu'en continuant ces errémens, il puiſſe jamais arriver de changement dans ce Gouvernement, qui ne leur ſoit avantageux.

§. III.

Examen sèvère des Succeſſeurs des Curés.

Ces Curés ſouverains ne changent pas ordinairement de réſidence ; ils meurent tous dans la Réduction où chacun a été une fois établi, & leur vie n'eſt pas de courte durée.

On en pourroit trouver la cauſe dans la bonne qualité de l'air qu'on reſpire

en ce Pays, & dans la bonté & la délicateſſe des alimens joints au régime qu'ils obſervent, & au ſoin particulier qu'ils prennent de leur ſanté au milieu des emplois pénibles qu'ils exercent; mais pourtant il faut finir.

Pour remplacer ceux qui meurent, on choiſit dans toutes les maiſons des Jéſuites d'Eſpagne les ſujets qui paroiſſent avoir le plus de diſpoſitions propres au Gouvernement de ces Réductions; & on les envoie à Buénos-Aires où ils font un ſéminaire nouveau, ſous prétexte d'apprendre le *Guairan*.

Mais le véritable motif eſt pour les examiner & approfondir de nouveau leur caractère, afin qu'on puiſſe reconnoître s'ils ont toutes les qualités requiſes pour régir & diſcipliner ces Peuples ſuivant les principes de l'adminiſtration établie. On n'y en reçoit effectivement aucun qui ne ſoit d'une prudence & d'une capacité reconnues.

Cet Examen eſt des plus ſévères, enſorte qu'après 5 ou 6 ans d'épreuves, à

peine s'en trouve t-il un ſur 7 ou 8, qui ſoit jugé capable de ces fonctions politiques.

Il arrive même quelquefois que le petit nombre d'élus n'entre pas encore pour cela dans la terre de Promiſſion, quoiqu'on ne trouve en eux rien que de très-convenable, & qu'ils ſoient d'ailleurs néceſſaires pour remplacer les morts.

La raiſon de cette excluſion eſt que ceux qui ſont en place, craignant la moindre erreur ou mépriſe dans un choix ſi délicat, aiment mieux redoubler leurs travaux & deſſervir juſqu'à deux de ces Réductions (ce qui eſt un ouvrage extrêmement pénible) que de s'expoſer au danger d'avoir parmi eux quelques eſprits qui pourroient troubler le bel ordre qu'ils ont établi & entretenu avec tant de ſoins & de peines juſqu'à préſent.

CHAPITRE VII.

L'entrée de ce Pays interdite aux Blancs.

SI, comme on vient de l'obſerver, les Jéſuites mêmes n'entrent que très-rarement dans ce Pays délicieux; on ne doit plus être ſi ſurpris d'en voir l'entrée interdite abſolument à tous les Blancs, ſoit Eſpagnols ou autres.

Un Particulier, Eſpagnol de nation, ayant eu ci-devant la témérité d'y entrer malgré les défenſes, ne s'en retourna pas: on ne le vit cependant pas, dit-on, long-tems dans le Pays.

Dom Baldes, Gouverneur de Buénos-Aires, voulut peu de tems après ſon arrivée d'Eſpagne, entreprendre d'y aller pour en faire la viſite comme d'une Province dépendante de ſon Gouvernement; il paſſa juſques ſur les confins de ces Réductions, où il rencontra un Gouverneur *Réduit*, envoyé par les Jé-

ſuites, qui le pria de ne pas paſſer outre. Cet Officier *Réduit* lui parla de manière, qu'il jugea à propos de ſe retirer avec ſa ſuite.

Ces Pères ſçavent parfaitement de quelle importance il eſt pour eux que perſonne n'y pénetre pour voir ce qu'ils y font, & quelle conduite ils tiennent dans les différentes parties de ce Gouvernement deſpotique.

F I N.

TABLE

DES MATIERES.

AVERTISSEMENT sur l'authenticité de cette Hiſtoire, page 3

Mémoire préſenté à Monſeigneur le Duc d'Orléans, Régent de France, touchant la domination des Jéſuites au Paraguai, 9

CHAPITRE I. *Deſcription du Paraguai Jéſuitique*, 17

§. I. *Situation & étendue de ce Pays.* *ibid.*

§. II. *Réduction & diviſion de ce Pays.* 18

§. III. *Dénombrement du Peuple réduit.* 20

§. IV. *Maiſons, Presbytères & Égliſes.* 21

CHAP. II. *Productions naturelles du Paraguai Jéſuitique.* 23

§. I. *Température de l'air & nature du Sol.* *ibid.*

TABLE DES MATIERES.

§. II. *Récolte des fruits du Pays.* 24
§. III. *Volatiles & quadrupedes.* 26
§. IV. *Chaſſe annuelle aux bêtes chevalines & à cornes.* 28
CHAP. III. *Mœurs des Réduits du Paraguai.* 30
§. I. *Langue & caractere de ce Peuple.* *ibid.*
§. II. *Habillement des Réduits.* 32
§. III. *Diſcipline & Exercices militaires.* 33
CHAP. IV. *Police & juſtice.* 36
§. I. *Marques diſtinctives de divers Offices.* *ibid.*
§. II. *Eſclavage honteux des Réduits.* 37
§. III. *Récompenſes & punitions.* 38
CHAP. V. *Arts & Manufactures.* 41
§. I. *Occupations diverſes des Réduits.* *ibid.*
§. II. *Mines d'or & d'argent.* 43
§. III. *Commerce des Jéſuites du Paraguai.* 45
§. IV. *Sujétion des Jéſuites au tribue & à la corvée.* 46

TABLE DES MATIERES.

CHAP. VI. *Pouvoir despotique des Jésuites*, 48

§. I. *Jésuites despotes, leur conduite réguliere.* *ibid.*

§. II. *Causes de la soumission extrême des Réduits.* 50

§. III. *Examen sévère des successeurs des Curés.* 51

CHAP. VII. *L'entrée du Pays interdite aux Blancs.* 54

Fin de la Table.

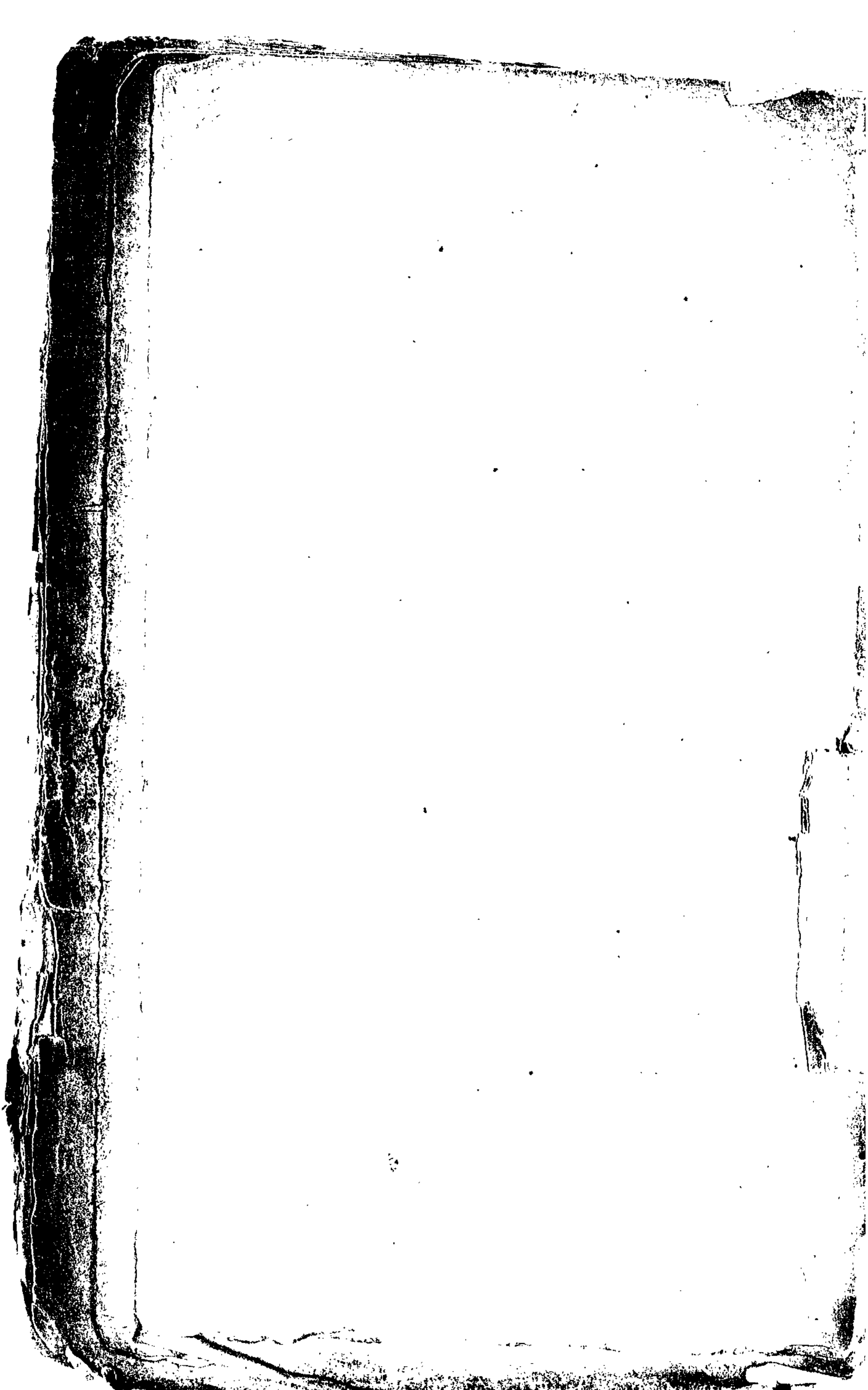

8° Ol. 752.